LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et MORTEL

Agence Régionale de Santé Lorraine

En Lorraine,

au cours de l'année 2013, **264** **personnes ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone et deux personnes sont décédées.**

Nombre de personnes exposées en 2013

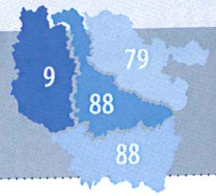

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant,
- invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- qui peut être mortel car il est très toxique.

D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- inserts de cheminées, poêles,
- groupes électrogènes à essence ou à fioul,
- chauffages mobiles d'appoint,
- cuisinières (bois, charbon, gaz),
- moteurs automobiles dans les garages,
- appareils de «fortune» type brasero.

QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION ?

- fatigues inexpliquées,
- vertiges,
- nausées, vomissements,
- maux de tête,
- troubles visuels,
- perte de connaissance voire coma et décès.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

- **arrêter** toute combustion,
- **ouvrir immédiatement les fenêtres ,**
- **appeler les secours :** 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU,
- **quitter les locaux,** ne pas réinvestir les lieux.

LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTRETENIR VOTRE CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans.
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT 10 min par jour ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
4. N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal .
5. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
6. N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
7. NETTOYER RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
8. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé de Lorraine / 03 83 39 79 79
www.ars.lorraine.sante.fr > Rubrique Votre Santé / Votre environnement / Air Intérieur / Monoxyde de carbone
Services communaux d'hygiène et de santé des villes de Lunéville, de Metz, de Nancy et de Saint-Dié-des-Vosges
Centre antipoison et de toxicovigilance : 03 83 22 50 50

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

FAITES VERIFIER ET ENTRETENIR

avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...

RESPECTEZ

le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)

AÉREZ

au moins 10 minutes par jour

Le monoxyde de carbone est un gaz **toxique**, **invisible**, **inodore**, **non-irritant**... et **mortel**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Réf. 360-35513-A - Illustrations : Nancy Krawczyk

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
3. **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
4. **Appelez les secours :**
   112 : Numéro unique d'urgence européen
   18 : Sapeurs Pompiers
   15 : Samu
5. **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

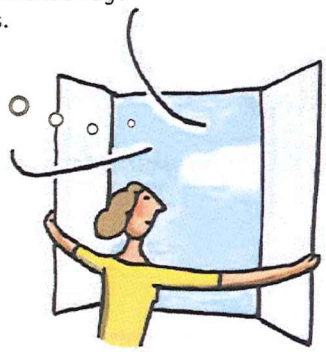

Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)** de votre région
- **Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)** de votre mairie
- **Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV)** relevant de votre région
- **Un professionnel qualifié :** plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

Réf. 260-34013-DE - [redacted] - Illustrations : Nancy Krawczyk

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

GrDF

CAPEB

FFB UECF

Comité Français Butane Propane

InVS INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.

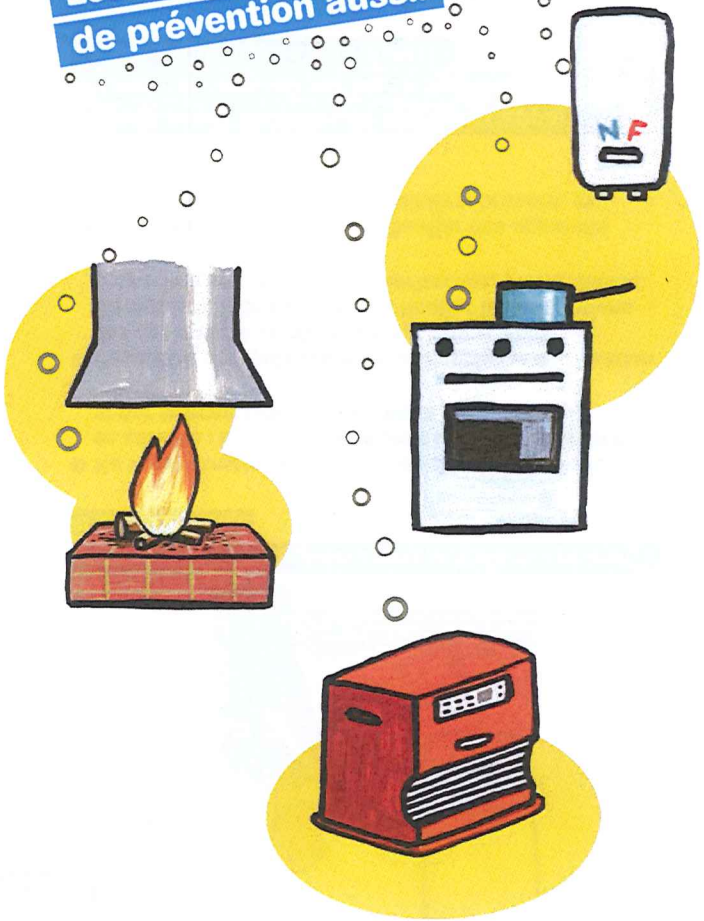

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

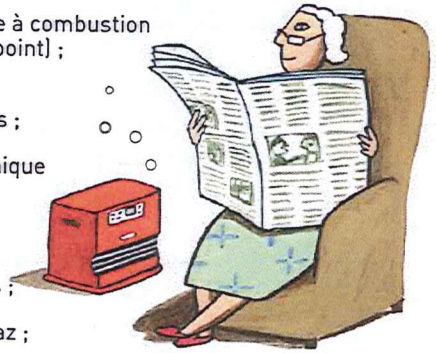

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.** La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR
NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

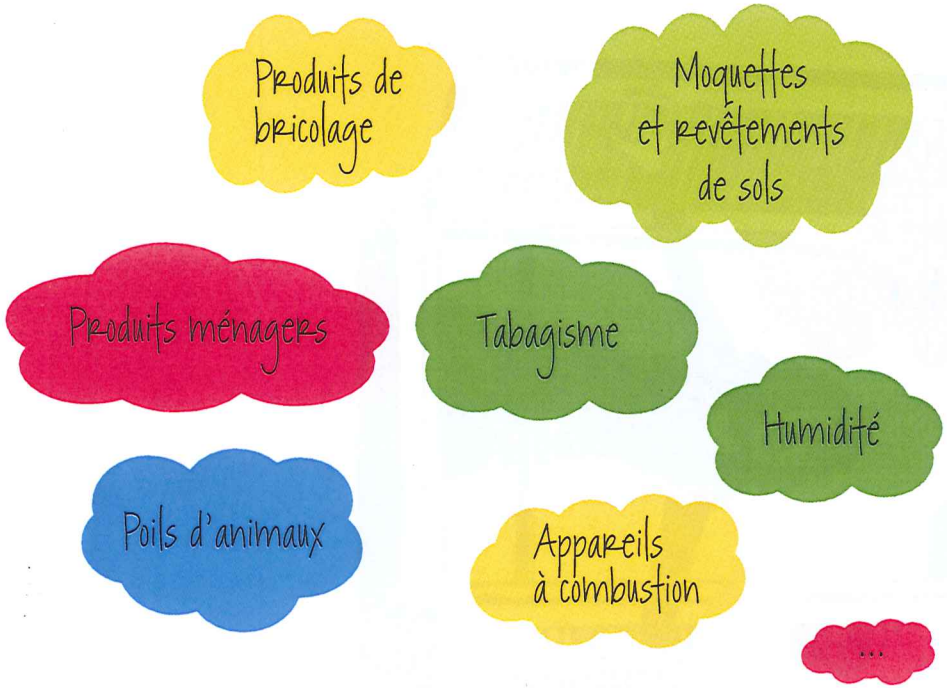

Les sources de pollution dans l'habitat sont nombreuses.
Sans que vous le sachiez, différentes substances polluent votre logement.
Cette pollution peut avoir des effets sur votre santé :
allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête voire intoxications.

Femmes enceintes et nourrissons, soyez vigilants !
Femmes enceintes et nourrissons sont particulièrement vulnérables à ces polluants. Evitez l'exposition aux produits d'entretien, de bricolage, de jardinage et aux cosmétiques qui peuvent être nocifs au développement physique de l'enfant.

TROIS GESTES SIMPLES PERMETTENT DE CHANGER D'AIR.

1. AÉRER

Aérer 10 minutes chaque jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur et réduire la concentration des polluants dans votre logement.

Adaptez l'aération à vos activités. Aérez davantage lorsque vous bricolez, cuisinez, faites le ménage, faites sécher du linge à l'intérieur, ou après une douche ou un bain.

Ne laissez jamais votre enfant seul et sans surveillance quand vous aérez.

2. VENTILER

Les systèmes de ventilation (naturelle par des bouches d'aération ou mécanique avec une VMC) renouvellent l'air en assurant une circulation générale et permanente.

Pour une ventilation efficace :
- Ne bouchez jamais les entrées d'air, les grilles d'aération ou les bouches d'extraction même l'hiver, et entretenez-les tous les ans.
- Ne bloquez jamais votre VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) et faites-la vérifier tous les 3 ans par un spécialiste.

3. IDENTIFIER ET AGIR SUR LES SOURCES DE POLLUTION

Agir à la source est la solution la plus efficace pour éliminer les polluants car aérer et ventiler ne permettent que de les diluer.

Pour ce faire, sachez :
- Identifier les principales sources de pollution de l'air de votre logement (tabagisme, humidité, produits chimiques...).
- Adopter les bons gestes pour agir sur ces polluants.

Pour cela, procurez-vous gratuitement le guide de la pollution de l'air intérieur sur www.prevention-maison.fr.

Le guide de la pollution de l'air intérieur
est disponible gratuitement sur
www.prevention-maison.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

www.inpes.sante.fr
inpes

En partenariat pour la diffusion avec :

L'ADRESSE · Century 21 · Guy Hoquet L'IMMOBILIER · PREVENTION MACIF · MAIF ASSUREUR MILITANT · MONDIAL ASSISTANCE

Réf. 260-09642-DE